

Commune :  
MANTES-LA JOLIE (361)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1730 S  
Document vérifié et numéroté le 02/09/2024  
A PTGC VERSAILLES  
Par MOLLARD STEPHANE  
TECHNICIEN GEOMETRE  
Signé

SDIF YVELINES  
PTGC de VERSAILLES  
12 Rue de l'école des Postes  
78015 VERSAILLES CEDEX  
Téléphone : 01.30.97.46.00

ptgc.yvelines@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente mise 6463.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : AV  
Feuille(s) : 000 AV 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/5000  
Date de l'édition : 02/09/2024  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par DUVAL (2)  
Réf. :  
Le 02/09/2024

**Modification selon les énonciations d'un acte à publier**

